

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°2 du 13 janvier 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 17 octobre 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 17 octobre 2011

NOR D E F F 1 1 2 8 2 7 3 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 37 ; signalé au BOC 7/2010 ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 248 du 25 octobre 2011, texte n° 1 ; signalé au BOC 2/2012.

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 17 octobre 2011 et pour effet au 1^{er} décembre 2011, l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre est modifié comme suit :

I. Au tableau de l'article 1^{er}., les régies de recettes et d'avances instituées auprès des organismes suivants sont supprimées :

Prytanée national militaire, à La Flèche.

Écoles militaires de Saumur.

II. La suppression des régies mentionnées au I. du présent arrêté met fin aux fonctions des régisseurs concernés.